

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 mars 2026

Présent(e)s : Joris HURIOT, Christian JEANPIERRE, Dominique THOMAS, Jérôme DOS SANTOS, Josette BELLOT, Catherine QUILLÉ, Marie-Christine RENAUDOT, Christelle LOMBARD, David DIDIER, Sébastien DONNATÉ, Sandra RAIMUNDO, Sandrine KELLERER, Baptiste GIRON.

Excusés : Alexandre COLNENNE (pouvoir à Joris HURIOT), Loïc VUILLEMIN (pouvoir à David DIDIER).

Secrétaire de séance : Dominique THOMAS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026

Unanimité

2. Délégation d'attributions au Maire

Monsieur indique à l'assemblée qu'il peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat des compétences énumérées par le code général des collectivités territoriales. Les délégations sont les suivantes :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 30 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
2. Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.
3. Prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière.
4. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
5. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice et autorisation pour le Maire de se constituer partie civile si nécessaire. Le Maire est autorisé à engager tout recours devant l'ensemble des juridictions administratives et judiciaires pour que la commune soit maintenue dans ses droits.
6. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
7. Procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
8. De réaliser des lignes de trésorerie à hauteur de 200 000 € maximum auprès d'un organisme financeur.

Unanimité

3. Fixation des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les indemnités des élus inférieures aux montants prévus par la loi :

- Maire : 43,00 % de l'indice 1027, soit 1 767,52 € brut mensuel,
- Adjoints au Maire : 10 % de l'indice 1027, soit 411,05 € brut mensuel.

Unanimité

4. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne :

Titulaires : Joris HURIOT et Christian JEANPIERRE

Suppléants : David DIDIER et Baptiste GIRON

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges :

Joris HURIOT pour le comité local

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges :

Sébastien DONNATÉ

Communes Forestières Grand Est :

Titulaire : David DIDIER

Suppléant : Baptiste GIRON

Unanimité

5. Fixation du nombre de membres appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et désignation

Monsieur le Maire présente les missions du Centre Communal d'Action Sociale et propose de fixer cet organe à 12 membres.

Dominique THOMAS, Josette BELLOT, Sandra RAIMUNDO, Sandrine KELLERER, Catherine QUILLÉ et Loïc VUILLEMIN sont désignés.

Unanimité

6. Désignation d'un membre titulaire appelé à siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Val du Madon

Joris HURIOT, Maire est candidat. Il est désigné comme membre titulaire et Josette BELLOT comme membre avec voix consultative.

Unanimité

7. Désignation d'un délégué au CNAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel.

La collectivité doit désigner un élu pour siéger aux instances du CNAS, appelé « délégué élu ».

Dominique THOMAS est désignée à l'unanimité.

8. Désignation des correspondants :

Défense : est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté.

Joris HURIOT est désigné.

Prévention routière : être le relais privilégié entre les services de l'Etat et sa collectivité en matière de sécurité routière.

Baptiste GIRON est désigné.

Elu relais de l'Egalité : vise à lutter contre les violences et promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables en milieu rural. Jérôme DOS SANTOS et Christelle LOMBARD sont désignés.

Unanimité

9. Constitution des commissions municipales et désignation de leurs membres

Monsieur le Maire propose de composer quatre commissions municipales et de désigner les membres correspondants :

- Finances, administration générale et vie économique : Marie-Christine RENAUDOT, Christelle LOMBARD, Sébastien DONNATÉ, Sandrine KELLERER, Baptiste GIRON.
- Aménagement du territoire : Christian JEANPIERRE, David DIDIER, Baptiste GIRON.

- Vie locale : Dominique THOMAS, Jérôme DOS SANTOS, Josette BELLOT, Catherine QUILLÉ, Marie-Christine RENAUDOT, Christelle LOMBARD.
- Environnement scolaire et réussite éducative : Jérôme DOS SANTOS, Josette BELLOT, Sandra RAIMUNDO.

Monsieur le Maire est président de chaque commission.

Unanimité

10. Constitution de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rôle de la commission d'appel d'offres qui est une commission communale obligatoire au sein de la collectivité.

Titulaires : Christian JEANPIERRE, David DIDIER, Sébastien DONNATÉ

Suppléants : Jérôme DOS SANTOS, Marie-Christine RENAUDOT, Baptiste GIRON.

Unanimité

11. Désignation d'un adjoint pour la signature des actes administratifs

Monsieur le Maire propose de désigner Christian JEANPIERRE.

Unanimité

12. Compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente, ligne par ligne, à l'assemblée le document budgétaire correspondant.

Les autorisations budgétaires totales (fonctionnement et investissement confondus) étaient de 2 616 223,37 (dépenses) contre 2 692 687,94 € (recettes).

Les recettes réalisées s'élèvent à 2 208 941,80 € (fonctionnement et investissement confondus) contre 2 293 547,09 € de dépenses.

Les résultats antérieurs reportés se montent à 169 848,68 € (fonctionnement et investissement confondus).

Les restes à réaliser s'élèvent à 563 811,00 €.

Monsieur le Maire précise que le déficit constaté en section de fonctionnement est exceptionnel et se rattache aux seules opérations d'ordre n'ayant aucun impact sur la

trésorerie de la collectivité. Les opérations réelles, elles, laissent apparaître un excédent de 110 976,86 €.

Monsieur le Maire se retire et Monsieur JEANPIERRE Christian met au vote le compte financier unique 2025.

Unanimité

13. Autorisation pour le Maire de contracter un prêt relais

Monsieur le Maire présente que dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires de la commune et pour pouvoir, à tout moment, souscrire les contrats correspondants aux meilleures conditions du marché, il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire en matière de gestion de la dette pour le seul programme d'aménagement d'un pôle loisirs et sportifs de plein-air, route d'Epinal.

Dans le cadre du projet exposé ci-dessus, le Conseil Municipal donne délégation pour réaliser un prêt relais d'un montant maximum de 800 000 € pour une durée de 2 ans. Aussi, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers,
- Retenir la meilleure offre au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser.

Unanimité

14. Exonération loyer « Le quartier des bons amis »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'intérêt d'une exonération de loyers (2 mois) à destination du café/bar rue Louis Pasteur en contrepartie de dépenses engagées non prévues.

Unanimité.

15. Détail des dépenses liées au compte « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire présente l'obligation de détailler les dépenses imputables au compte « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies officielles, inaugurations et vœux de nouvelle année ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départs à la

retraite, mutations, entrées en 6^{ème}, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;

- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les concerts et manifestations culturelles ;
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations ;
- Les entrées de cinéma lors de spectacles de Noël pour les enfants de l'école publique ;
- D'une manière générale, l'ensemble des services, objets, colis et denrées divers ayant trait au repas des Aînés ;
- Les colis, fleurs, bouquets, coupes et présents offerts aux Aînés ;
- Les frais d'annonces et de publicité liés au repas des Aînés.

Unanimité

16. Motion pour le maintien des classes à l'école publique mattaincurtienne

Monsieur le Maire indique que l'école de Mattaincourt est dans le champ d'un retrait d'emploi qui impliquerait la fermeture d'une classe. Il propose l'adoption d'une motion pour défendre le maintien des classes actuelles.

Le maintien des classes dans la situation actuelle garantit et défend la réussite éducative mais aussi le bien-être de tous les enfants dans un cadre pédagogique serein et épanouissant. La fermeture d'une classe provoquerait une dégradation des conditions d'apprentissage.

Unanimité

Informations diverses

- Déploiement de la police pluri-communale : arrivée dès le 1^{er} avril 2026,
- Immeuble rue du Centre dit « CAMPILONGO » : procédure de bien en état manifeste d'abandon à venir,
- Opération citoyenne « Nettoyage de printemps » : le samedi 25 avril, au matin, est la date retenue,
- Frelon asiatique : en lien avec des acteurs locaux, des pièges seront déposés sur Mattaincourt dès ce printemps 2026,
- Courrier adressé aux élus concernant l'aménagement, en cours, d'un pôle loisirs et sportifs de plein-air : le courrier de Monsieur COMESSE Bernard a été abordé. Il conviendrait que toutes les réponses ont déjà été apportées et qu'une votation citoyenne a été organisée en 2025.